

## **Le Conseil fédéral approuve la contribution suisse au système Galileo de navigation par satellites**

**Futur membre à part entière du système européen Galileo de navigation par satellites, la Suisse entend y participer financièrement dès la phase actuelle de développement pour renforcer, par là même, sa place industrielle et technologique. Le Conseil fédéral a approuvé aujourd'hui la contribution helvétique de 10 millions de francs à ce projet.**

Entreprise commune de l'Union européenne et de l'Agence spatiale européenne (ESA), le programme Galileo vise à développer un système civil de navigation par satellites de type nouveau. Dès 2008, il devrait, grâce à ses 30 satellites, permettre une navigation plus fiable et plus précise que son concurrent militaire nord-américain *Global Positioning System* (GPS). L'interopérabilité des deux systèmes sera garantie, mais l'exploitation et l'utilisation autonomes de Galileo seront également possibles, ce qui mettra un terme à la dépendance de fait des usagers européens vis-à-vis du GPS. En outre, Galileo assurera la disponibilité des signaux et des flux de données en temps de paix aussi bien qu'en période de crise.

### **Entretiens exploratoires avec l'UE sur les modalités de participation**

En juin 2002, la Commission européenne avait invité la Suisse à étendre au volet UE, en plus du volet ESA, sa participation à Galileo. Par son arrêté du 15 décembre 2003, le Conseil fédéral a chargé l'administration de mener des entretiens exploratoires avec l'UE sur les modalités d'une telle coopération. Destinés à faire de la Suisse un membre à part entière de l'agence Galileo, ils sont placés sous l'égide du DETEC, qui collabore avec le DFAE et le DFE tout en faisant appel au DFI/domaine Affaires spatiales. Ce partenariat sera réglé par un accord international. Une fois ces discussions achevées, un mandat de négociation sera soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

Les modalités – à négocier – de la participation helvétique à l'agence Galileo détermineront le montant de cette contribution. Conformément à l'arrêté précité du Conseil fédéral, les moyens financiers ainsi engagés devront faire l'objet d'une compensation budgétaire interne.

### **Attrait de la place technologique et industrielle de la Suisse**

Les entretiens exploratoires entamés avec la Commission européenne ont révélé que la Suisse avait avantage à verser une contribution au volet « UE » de Galileo dès la phase actuelle, ce qui lui permettra de s'assurer un retour adéquat de fonds durant les étapes suivantes, particulièrement intéressantes sur le plan industriel. En concrétisant cette participation en 2006, elle renforcera sa position de pôle technologique et industriel.

### **Compensation de la contribution par le biais de la rubrique « construction des routes nationales »**

Dans ces circonstances, le Conseil fédéral a fixé à un maximum de 10 millions de francs la participation de notre pays à la phase actuelle de Galileo. Cette contribution sera compensée par un montant égal à prélever sur la rubrique « construction des routes nationales » en 2006.

Toutefois, le versement ne sera autorisé qu'une fois que la Suisse sera dûment assurée d'obtenir des prestations en contrepartie de son apport financier.

Berne, le 22 juin 2005

DETEC Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication

Service de presse

Renseignements : Service d'information de l'Office fédéral des routes, tél. 031 324 14 91

Internet : [www.astra.admin.ch](http://www.astra.admin.ch)